

## DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'OBTENTION DU PERMIS PROVISOIRE OU DÉFINITIF DE DETENTION D'UN CHIEN CATEGORISÉ

L'obtention du permis est conditionnée par la production d'un extrait de casier judiciaire exempt de toute mention.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

**Pour effectuer cette démarche merci de transmettre TOUTES LES PHOTOCOPIES :**

Retrouvez  
ce formulaire sur  
[connect.saint-etienne.fr](http://connect.saint-etienne.fr)

✉ **Ville de Saint-Étienne**  
Direction Police et Sécurité Civile Municipales  
Hôtel de Ville - BP 503  
42007 Saint-Étienne Cedex 1  
ou par mail : [courriermairie@saint-etienne.fr](mailto:courriermairie@saint-etienne.fr)

📍 Ou sur place  
**Ville de Saint-Étienne**  
Direction Police et Sécurité Civile Municipales  
3, avenue Augustin Dupré  
42000 Saint-Étienne  
Tél. 04 77 48 54 00

🕒 **Horaires accueil du public :**  
Lundi matin : 9 h - 12 h  
Mardi après-midi : 13 h 30 - 16 h 30  
Jeudi après-midi : 13 h 30 - 16 h 30

Un extrait du casier judiciaire, bulletin n°2 sera demandé par l'administration.

		Permis provisoire (chien - de 8 mois)	Permis définitif (chien + de 8 mois)
Remplir le <b>cerfa n°13997*01</b>		X	
Remplir le <b>cerfa n° 13996*01</b>			X
Propriétaire ou détenteur	<b>Pièce d'identité :</b> • Carte Nationale d'Identité ou • Passeport ou • Carte de séjour en cours de validité	X	X
	<b>Attestation d'aptitude</b>	X	X
Copie <b>intégrale d'acte de naissance</b> (de moins de 3 mois)		X	X
<b>Carte d'identification au nom du demandeur</b>		X	X
Carnet de <b>vaccination</b> (à jour) et/ou passeport		X	X
<b>Attestation d'assurance</b> (en cours de validité)		X	X
Chien	<b>Lof</b> pour Américan staff ou pitbull	X pour classement en 2 <sup>e</sup> catégorie	X
	<b>Évaluation comportementale</b>		X
	Certificat de <b>stérilisation</b>		X pour les chiens de 1 <sup>ère</sup> catégorie